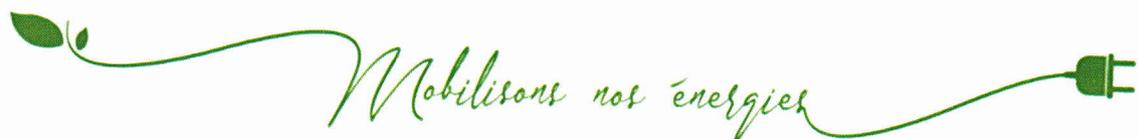




PROJET

CHARTRE DU COCO

COonseil COopératif



Préambule

Notre SCIC mène une action continue pour inciter à l'engagement, des associé.es coopérateur.trices par tous moyens appropriés, d'augmenter leur participation et les sensibiliser à l'importance d'assister à l'assemblée générale. Elles et ils sont les premières « parties prenantes » de Fabri K Watt.

Il appartient au COCO de renforcer et développer toutes formes de participation (visio, internet, rencontres terrain, rencontres débats en plus de l'assemblée générale ...) pour faciliter l'exercice de la démocratie participative, l'expression et l'implication des associé.es.

Pour ce faire, seront mis en place des outils internet (intranet, réseaux sociaux) permettant de diffuser régulièrement les informations, d'instaurer un dialogue avec les associé.es et de recueillir leurs propositions et suggestions.

Orientations stratégiques

Les opérations importantes (nouveaux projets de production, projets d'opération ACC) et les orientations stratégiques relèvent de l'examen et de la décision du COCO, en cohérence avec les orientations stratégiques prise en AG.

Une fois par an et 3 mois avant l'Assemblée générale, le COCO consacre un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement, sur sa stratégie, sur sa capacité à répondre aux attentes des sociétaires, sur la formation de ses membres. Cette évaluation peut être une auto-évaluation en alternance avec une évaluation externe (avec URSCOP par ex).

Le COCO s'informe régulièrement de la situation financière de la situation de trésorerie ainsi que des engagements et des risques éventuels de la SCIC.

Renforcer l'efficacité de nos travaux

Les membres du COCO doivent pouvoir bénéficier d'une formation sur les spécificités de la SCIC, son secteur d'activité, et sur ses grands principes de gouvernance, notamment dans l'animation des rencontres.

Elles et ils doivent obtenir dans des délais appropriés les information exactes, claires, concises, permettant une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du COCO et propices à une prise de décision éclairée.

L'outil de référence est l'intranet (le NAS). Il sera renseigné, utilement consulté et actualisé.

En cas d'incompréhension ou d'interrogations, concernant une délibération, les membres du COCO demandent un complément d'information nécessaire à leur prise de décision.

Organiser et responsabiliser le COCO

L'objectif consiste lors des échanges à :

- favoriser les approches constructives, bienveillantes et respectueuses
- permettre l'expression des désaccords et des singularités individuelles visant à enrichir la réflexion collective dans le respect de l'autre
- adopter et mettre en œuvre le mode de prise de décisions par consentement dans la mesure du possible

Il est attendu de tout membre ou ami.e du COCO :

- d'être soucieux de l'intérêt de tous les associé.es et veiller à ne pas en favoriser certain.es
- de s'informer et prendre le recul nécessaire sur les différents sujets pour gagner en hauteur de vue
- de partager avec les autres membres ou ami.es ses compétences au bénéfice de Fabri K Watt
- d'exercer ses fonctions de bonne foi, avec loyauté, dans le respect des principes de confidentialité durant son mandat, autant à l'intérieur de la SCIC-SAS qu'à l'extérieur.

Lors des réunions, le membre et l'ami.e du COCO acceptent d'appliquer les principes de la charte du COCO et du règlement intérieur.

Chaque membre a l'obligation de faire part au COCO de conflit d'intérêts, même potentiel, le concernant et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Chaque candidat.e au COCO doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations de sa charge, avant d'accepter cette fonction. Pour toute personne voulant rejoindre le COCO, il est attendu qu'elle participe préalablement aux travaux de FKW (groupe projet, atelier ...) pendant au moins 6 mois dont au moins 3 réunions de COCO avant de se présenter de vive voix avant un vote en Assemblée Générale.

